

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 91 ET DE CREATION D'UN
CHEMINEMENT PIETON A YVRE-L'EVÊQUE

Par arrêté n° DIRCOL 2018-0115 en date du 26 avril 2018, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité sur la RD 91 et de création d'un cheminement piéton à Yvré-l'Evêque, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Yvré-l'Evêque et préalable à la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cette enquête publique unique sera ouverte en mairie d'Yvré-l'Evêque (16, avenue Guy Bouriat, 72530 Yvré-l'Evêque) du mercredi 23 mai 2018 à 8 h 45 au vendredi 22 juin 2018 à 17 h 00.

Conformément à la décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 11 avril 2018, M. Benoit DEBOSQUE, expert agricole et foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le projet, compte tenu de ses caractéristiques, a été dispensé d'étude d'impact par décision de l'autorité environnementale en date du 19 septembre 2017. Cette décision est consultable dans le dossier d'enquête. Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Yvré-l'Evêque a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées le 11 janvier 2018. Le procès-verbal de cette réunion établi le 22 février 2018 est également joint au dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairie d'Yvré-l'Evêque, sur support papier et sur un poste informatique, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. La consultation du dossier sera également possible sur le site internet de la préfecture de la Sarthe à l'adresse suivante : www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultation du public – dossier 2018 – commune d'Yvré-l'Evêque ».

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre unique, déposé en mairie d'Yvré-l'Evêque. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur en mairie (16, avenue Guy Bouriat, 72530 Yvré-l'Evêque) ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés, en mairie, aux jours et heures suivants :

- mercredi 23 mai 2018 de 8 h 45 à 12 h 00
- mardi 12 juin 2018 de 15 h 30 à 18 h 30
- vendredi 22 juin 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Sarthe, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Les rapports ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le portail internet des services de l'Etat en Sarthe et seront tenus à la disposition du public en mairie d'Yvré-l'Evêque, ainsi qu'à la préfecture de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr – publications – consultations et enquêtes publiques – commune d'Yvré-l'Evêque - 2018) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, le préfet de la Sarthe statuera par arrêté préfectoral sur l'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité sur la RD 91 et de création d'un cheminement piéton à Yvré-l'Evêque, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Yvré-l'Evêque. Il pourra également déterminer par arrêté de cessibilité la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès du conseil départemental de la Sarthe – infrastructures et développement territorial – direction des routes – hôtel du département – place Aristide Briand – 72072 Le Mans Cedex 9 (tél. 02.43.54.72.72).